



UFR STAPS
Dijon - Le Creusot
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE



Raid de l'UB 2025

Règlement Officiel

Samedi 12 avril 2025

Organisé par les étudiants de L3 Management du sport

UFR STAPS Dijon - Le Creusot
3 allées des Stades Universitaires
BP 27877, 21078 Dijon Cedex

SOMMAIRE

Article 1 : Objet.....	2
Article 2 : Organisateur	2
Article 3 : Déroulement de la journée	2
Article 4 : Déroulement des épreuves	3
1. Parcours	3
2. Départ Raid de l'UB	3
3. Contrôle de passage	3
4. Itinéraire et fléchage	4
5. Raid-book	4
6. Abandon	4
7. Forfait.....	4
Article 5 : Inscriptions	4
1. Modalités d'inscription.....	4
2. Conditions de remboursement/annulation	5
3. Le coût de l'inscription comprend :	6
4. Le coût de l'inscription ne comprend pas :	6
Article 6 : Participants	6
1. Engagement des participants	6
2. Les équipes RAID	6
3. Responsabilité des participants	7
4. Droit à l'image.....	8
Article 7 : Assurance.....	8
Article 8 : Classement et chronométrage.....	8
1. Chronométrage	8
2. Le classement.....	8
3. Pénalités	9
4. Réclamations.....	9
5. Remise des prix	10
Article 9 : Équipement.....	10
1. Tenue de course	10
2. Matériel obligatoire	10
3. Matériel conseillé	10

Article 1 : Objet

1. Le Raid DE L'UB est un raid nature multisports itinérant ouvert à toute personne ayant la majorité (autorisé pour les mineurs licenciés en sports de nature ou d'endurance avec autorisation parentale), et donnant lieu à un classement par équipe entre les participants. Il est aussi support de compétition universitaire (sport U).
2. Cette compétition sportive de pleine nature propose un enchaînement de diverses activités sportives, cette édition 2025 du Raid de l'UB s'organise par l'enchaînement d'une épreuve de VTT, Trail, Canoë, Bike and Run et course d'orientation. Ces aventures au cœur de la nature permettent assurément de resserrer les liens entre les membres des équipes tout en vivant de grandes émotions au travers de plusieurs épreuves.
3. Le raid de l'UB se déroulera le samedi 12 avril 2025. Le départ et l'arrivée se feront à la combe à la serpent (47.321607637435456, 4.981690112183162).

Article 2 : Organisateur

1. Le Raid de l'Ub est organisé par l'association ASUB STAPS

Adresse de l'organisateur : Raid de l'UB - UFR STAPS Dijon - Le Creusot 3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

Article 3 : Déroulement de la journée

1. De 8h à 9h15 : Récupération des dossards pour les participants à l'accueil situé à la Combe à la Serpent.
2. 9h30 : Départ première vague
3. 10h15 : Départ deuxième vague (à voir en fonction du nombre de participants)

4. Arrivée : Combe à la Serpent (Pas d'heure précise, elle se fera en fonction de chaque raideurs)
5. Possibilité de nettoyer son VTT, de se restaurer à la buvette, de rencontrer les différents partenaires présents sur site.

Article 4 : Déroulement des épreuves

1. Parcours

Tout au long du Raid, différentes sections vont être proposées. Entre courses d'orientation, Bike and Run, Canoë, VTT et Trail, vous ne serez pas déçu. Nouveauté, une épreuve de tir à la carabine laser sera mise en place pendant le Raid.

Pour certaines sections, deux boucles de distances différentes seront mises en place, vous n'aurez qu'à choisir la distance qui vous convient lors de votre arrivée sur cette dernière.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques du moment ou de supprimer certaines épreuves et ce, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

2. Départ Raid de l'UB

Le départ sera en masse. Au-delà d'un certain nombre d'équipes inscrites, deux vagues de départ pourront être organisées. Le départ sera refusé aux équipes dont les 2 équipiers ne portent pas le dossard. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités (voir article 7).

3. Contrôle de passage

Des contrôles de passage de CP sont mis en place sur le parcours, sur chaque épreuve. Chaque CP non poinçonné va entraîner un malus d'un certain nombre de minutes sur le temps final. Les minutes ajoutées vont varier en fonction de la section. Les 2 équipiers doivent se présenter ensemble à chaque CP et annoncer spontanément le numéro de l'équipe à chaque arrivée sur une épreuve. La validation des CP se fera par le poinçonnage avec le doigt (ou puce) électronique (système Sport Ident). Ils sont responsables de leur doigt électronique et du pointage des CP. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage, de perte du doigt électronique.

4. Itinéraire et fléchage

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés (petits drapeaux, rubalises, panneaux signalétiques et signaleurs) sur le terrain, sous peine de pénalité (voir art. 7). Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologiques ou d'organisation, même en cours de course.

5. Raid-book

Le raid-book complète le présent règlement. Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le raid-book.

6. Abandon

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul ; l'équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (pour la bonne gestion de la sécurité de la course). Les dossards doivent être restitués à l'arrivée ainsi que la puce électronique.

7. Forfait

Les déclarations de forfait doivent être adressées directement au secrétariat (accueil) qui statuera sur les conditions de remboursement des droits d'inscription.

Article 5 : Inscriptions

1. Modalités d'inscription

Les tarifs individuels du Raid de l'Ub 2025 sont détaillés ci-dessous.

Raid de l'UB :

- ⇒ Grand public : 30 €
- ⇒ Étudiant UB : 20€
- ⇒ Boursier : **Gratuit**
- ⇒ Licencié ASUB : **Gratuit**

Les frais d'inscription doivent être réglés soit lors de l'enregistrement sur la plateforme en ligne « HelloAsso », soit par chèque à l'ordre de l'ASUB STAPS et envoyé à l'adresse ci-dessous avant le **7 avril 2025** :

Université de Bourgogne / UFR STAPS Dijon - Le Creusot ASUB STAPS /
RAID DE L'UB
3 allées des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

Les parcours sont ouverts à toutes et tous à partir de 18 ans (16 ans pour les licenciés en sports nature ou raid multisports).

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription **complet et payé**.
Les documents à fournir à l'organisation sont :

- Pour **les adultes**, une **attestation de natation sur l'honneur**.
- Pour **les mineurs** souhaitant prendre le départ du parcours, les **justificatifs** attestant du niveau sportif (photocopie de licence sportive) et une **décharge de responsabilité** (avec autorisation de soins) signée par les parents ou le responsable légal. Une **attestation de « Savoir Nager »** est aussi obligatoire pour la pratique du canoë.
- Pour **les étudiants** une photocopie de leur carte étudiante.
- Pour **les licenciés ASUB**, leur n° de licence.

2. Conditions de remboursement/annulation

En cas d'**abandon**, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de **forfait**, le remboursement pourra être effectué s'il y a un réel motif (médical).

3. Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RAID DE L'UB (dont le dossard) ;
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve (dont les cartes pour la CO, le road book) ;
- Le système de chronométrage Sport Ident (une puce ou doigt électronique. Une caution sera demandée) ;
- Les ravitaillements.

NB : les cartes pour l'épreuve de course d'orientation et les road books sont distribuées au départ de l'épreuve concernée.

4. Le coût de l'inscription ne comprend pas :

- L'assurance individuel accident ;
- Système pour accrocher le dossard.

Article 6 : Participants

1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.). La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

2. Les équipes RAID

- Composition des équipes : 2 personnes.
- Pour valider l'épreuve les 2 membres de chaque équipe doivent effectuer intégralement toutes les boucles et épreuves qui leurs sont imposées. Il est impossible de se remplacer ou de se suppléer sur les épreuves, sous peine d'une disqualification pour l'ensemble de l'équipe.

- Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire. Les équipes peuvent être masculines, mixtes ou féminines. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine.
- L'âge minimum pour participer au RAID DE L'UB est de 18 ans (16 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance)

3. Responsabilité des participants

Par le seul fait de l'inscription, les concurrents déclarent :

- **Avoir pris conscience du présent règlement et à s'y soumettre ;**
- **Connaissent leurs capacités afin de choisir de s'engager sur les boucles correspondantes à leur niveau d'habileté technique et physique.**

De plus, tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre du RAID DE L'UB. Dans tous les cas, les concurrents devront **respecter le code de la route**. À tout moment et quelles que soient les conditions, ils doivent **maîtriser leur vitesse et leur vélo**.

- Le port du **casque** (attaché) est **obligatoire** sur les épreuves de VTT, de Bike and Run et de Canoë
- Le port du **gilet de sauvetage** (attaché) est **obligatoire** sur l'épreuve de canoë.
- Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.
- Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté dans les diverses disciplines retenues.
- L'organisation peut obliger un concurrent à consulter le service de secours présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les secours présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.
- Les concurrents doivent se comporter correctement en toute circonstance. L'espace est partagé avec d'autres utilisateurs (promeneurs, cycliste), impliquant une conduite courtoise. Le déplacement sur le raid n'est pas prioritaire. Le respect du code de la route est également obligatoire.

4. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 7 : Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Article 8 : Classement et chronométrage

1. Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe. Il est assuré par le système Sport Ident. Chaque équipe sera munie d'une puce ((ou doigt) électronique permettant de pointer les CP.

2. Le classement

Le temps sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée par le système sport Ident. Des portes horaires seront placées, ne permettant pas d'accéder à la section de l'épreuve concernée.

Le classement se fera selon le temps réalisé par l'équipe. Chaque section comporte des CP (plus la boucle est grande plus il y a de CP). Chaque CP qui ne sera pas poinçonné entrainera des pénalités de temps (minutes supplémentaires ajoutées au temps final) (les deux coureurs doivent passer la ligne d'arrivée en même temps). L'équipe gagnante sera celle qui aura terminer le Raid en moins de temps. Le classement se fera sur plusieurs catégories : classement **équipe mixte**, équipe **féminine**, équipe **masculine**.

3. Pénalités

Liste non exhaustive :

- ⇒ Dossard non-visible : **10** min par dossard
- ⇒ Pointage non groupé : **10** min
- ⇒ Perte de dossard : **Disqualification**
- ⇒ Casque VTT manquant : **Disqualification**
- ⇒ Gilet de sauvetage manquant : **Disqualification**
- ⇒ Couverture de survie manquante : **20** min
- ⇒ Gourde manquante : **20** min **par gourde** manquante
- ⇒ Autre matériel manquant : **10** min
- ⇒ CP manqué : entre 10 min et 40 minutes
- ⇒ Perte de la puce électronique : pénalité de **30** min **par CP manquants** et caution **non restituée**
- ⇒ Abandon de détritrus : **Disqualification**
- ⇒ Non-respect des consignes de sécurité : **Disqualification**
- ⇒ Assistance portée à l'équipe : **Disqualification**
- ⇒ Évolution sur des itinéraires non autorisés (routes, zone dangereuse etc...) : **Disqualification**.

4. Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le capitaine, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de :

- 30 minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée par l'équipe pour des réclamations relatives au règlement de la course.
- 1 heure après l'affichage des résultats pour des réclamations relatives au traitement des résultats.

Passé ce délai, les classements seront officiels.

Le Jury de Course qui statuera sur les réclamations est composé :

- Du Directeur de Course
- Du Responsable Chronométrage / Traitement des Résultats
- Du Responsable Terrain

5. Remise des prix

Sur chaque épreuve, une remise des prix récompensera, dans chaque classement, les 3 premières équipes des différentes catégories.

Article 9 : Équipement

1. Tenue de course

Les concurrents d'une même équipe doivent si possible courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur le devant.

2. Matériel obligatoire

Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas au complet. À tout moment, cet équipement peut être vérifié.

- **Par équipe : 1 couverture de survie, 1 téléphone portable chargé**
- **Par équipier : 1 VTT avec les 2 freins en état de fonctionnement, 1 casque aux normes de sécurité en vigueur sur le territoire français avec la jugulaire attachée et ajustée, 1 système d'hydratation 1 veste coupe-vent, 1 sac à dos**

3. Matériel conseillé

1 boussole ou montre boussole, lunettes et gants, et 1 trousse de premier secours (désinfectant, compresses, pansements, sparadrap...)

Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT ni ne propose une assistance de réparation. Chaque équipe est autonome à ce niveau.

NB : matériel minimum de réparation à prévoir : 1 pompe, 1 nécessaire de réparation de crevaison, 1 dérive chaîne, 2 maillons rapides.